

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DONNEZAC**

Nbre de Conseillers en exercice 15
présents 9
votants 9

OBJET : CONVENTION ENTRE LE
DEPARTEMENT ET LA COMMUNE DE
DONNEZAC CONCERNANT
L'AMENAGEMENT DU BOURG – PHASE
2 – ABORDS DE L'ECOLE

DELIBERATION n° 2026-08-01

L'an deux mil vingt-six, le 15 juin 2026, le Conseil Municipal de la commune de DONNEZAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-François JOYÉ.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 juin 2026

PRESENTS : CHASSIN Franck ; COURJAUD Thierry ; Dominique DIDIER ; DUPUY Elodie ; FEBVIN Marie-Pascale ; JOYÉ Jean-François ; LIMOUZIN Sandrine ; METTE VIALATTE Séverine ; SOPENA Patrice ;

ABSENTS-EXCUSES : BOTTERO Aurélie a donnée pouvoir à Madame Elodie DUPUY ; GENAIN Jean-Pierre a donné pouvoir à Monsieur JOYÉ Jean-François, HERAUD Claudine a donnée pouvoir à Monsieur CHASSIN Franck ; LAMBERT Régine ; SICAUD Geoffrey ; ZOCCO Jonathan a donné pouvoir à Madame METTE VIALATTE Séverine.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Elodie DUPUY

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil le projet de convention entre la commune et le département de la Gironde. Celle-ci concerne les travaux d'aménagement du bourg (phase 2 - abords de l'école) sur la RD 115 et RD 136.

Cette convention annexée à la présente délibération ; pour but d'autoriser la commune à réaliser les travaux précités sur l'emprise du domaine public routier du département.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal,

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer cette convention ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

En Mairie, le 15/06/2026

Affiché le : 15/06/2026

Transmis au représentant de l'état : 15/06/2026

Le Maire
J-F JOYÉ

Secrétaire de séance
Elodie DUPUY



Envoyé en préfecture le 15/06/2026

Reçu en préfecture le 15/06/2026

Publié le



ID : 033-213301518-20260615-2026_08_01_1-DE

